



Séparation - Co-propriété d'un véhicule

Par **Samsam06**, le **12/10/2017 à 13:08**

Bonjour,

Je souhaitais avoir un renseignement: ma mère s'est séparé récemment de son concubin. Tout deux ont acheté une voiture il y a deux ans et aujourd'hui c'est son ex concubin qui en a la jouissance. La carte grise est au deux noms donc ils sont co propriétaire de ce véhicule.

Ma mère à payé 15 traites sur la voiture et le crédit à ensuite été repris par son ex concubin.

On nous a conseillé de lui faire une lettre RAR afin de lui demander s'il voulait racheter sa part ou s'il souhaitait vendre la voiture en concessionnaire.

Est-ce la bonne solution?

merci d'avance de votre aide.

Par **Visiteur**, le **12/10/2017 à 14:00**

Bonjour,

S'il conserve la voiture, il en doit 50% + les paiements de votre mère, moins ses paiements.

Par **amajuris**, le **12/10/2017 à 14:06**

bonjour,
comme souvent indiqué la carte grise n'est pas un titre de propriété mais un document de circulation autorisant sa circulation.
le propriétaire est l'acheteur mentionné sur la facture d'achat du véhicule.
salutations